



## Formation Praticien certifié Antigym® Promotion F22 (2022-2024)

### Calendrier

38 jours en visio-conférence

Modules	Dates	Modules	Dates
Module n°1	1 <sup>er</sup> - 2 septembre 2022	Module n°10	31 août-1 <sup>er</sup> septembre 2023
Module n°2	6 - 7 octobre 2022	Module n°11	5 - 6 octobre 2023
Module n°3	10 -11 novembre 2022	Module n°12	9 - 10 novembre 2023
Module n°4	15 -16 décembre 2022	Module n°13	14 - 15 décembre 2023
Module n°5	19 - 20 janvier 2023	Module n°14	18 - 19 janvier 2024
Module n°6	23 - 24 février 2023	Module n°15	22 - 23 février 2024
Module n°7	30 - 31 mars 2023	Module n°16	28 - 29 mars 2024
Module n°8	4 - 5 mai 2023	Module n°17	2 - 3 mai 2024**
Module n°9*	8 - 9 juin 2023	Module n°18	24 - 25 octobre 2024 et 21 - 22 novembre 2024

\* À l'issue du Module n°9, les stagiaires qualifiés peuvent commencer leur activité professionnelle rémunérée et apparaître sur le site [www.antigym.org](http://www.antigym.org) en tant que *Praticiens stagiaires*.  
\*\* À l'issue du Module n°17, les stagiaires qualifiés signent leur contrat de licence sur les marques Antigym®

**Frais d'inscription à la formation** : 150€ (non remboursable)

### Frais de formation :

**Module 1 à 6** (12 jours) : 1560 €\*  
*Non remboursable, sauf cas de force majeure prévu dans le contrat d'apprentissage*

**Module 7 à 11** (10 jours) : 1300€\*  
*Non remboursable, sauf cas de force majeure prévu dans le contrat d'apprentissage*

**Module 12 et 17** (12 jours) : 1560€\*  
*Non remboursable, sauf cas de force majeure prévu dans le contrat d'apprentissage*

**Module 18** (4 jours) : 520 €\*  
*Non remboursable, sauf cas de force majeure prévu dans le contrat d'apprentissage*

\* Exonération de TVA, Art. 216.4.4° du CGI

### Matériel formation

Kit stagiaire à acheter sur le site Internet de l'Antigym® : 100 € + frais d'expédition.

Le kit stagiaire inclut 3 doudous, 1 doudine et 10 balles de liège.

Autres fournitures : graine de millet (500 g), 10 ballons en latex (environ 20 cm de diamètre), 6 baguettes de bois (environ 1 cm de diamètre et 40 à 50 cm de longueur) et 2 blocs d'argile de 250 gr.

### Les contrats Antigym®

Les marques Antigym® sont protégées. Les stagiaires sont requis de signer le **Contrat d'Apprentissage Antigym®** avant le début de la formation. À l'issue de la formation, les praticiens stagiaires qualifiés peuvent devenir Praticiens Certifiés en Antigym® après signature du **Contrat de Licence des Marques Antigym®** et paiement de la redevance pour les marques Antigym®.

La licence de marque permet :

1. L'utilisation des marques Antigym®
2. L'utilisation du savoir-faire de la méthode
3. La possibilité de se référencer sur le site officiel de l'Antigym®
4. L'accès aux nombreuses ressources de l'Espace praticiens du site internet [www.antigym.org](http://www.antigym.org)

Le montant de la redevance annuelle est de 290€ HT/ 348 € TTC. Cette somme est à régler au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année pour l'année à venir. Le premier règlement est dû à la fin du module 17. Son montant est calculé au prorata du nombre des mois restants dans l'année, le mois de la signature du contrat étant inclus dans le calcul.